

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° II-18</b>  <b>24SGADL0046</b>

**SEANCE DU  
11 AVRIL 2024**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>55</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>5 avril 2024</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>15 avril 2024</b>

<b>OBJET :</b> <b>Création d'un budget annexe lotissements</b>
---

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 1</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 14</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 2</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTON - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
Mme Christiane MATHOS  
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTON)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)  
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)  
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)  
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Enio SALCE



Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine est propriétaire de différentes parcelles au sein de certaines communes du territoire, sur lesquelles elle effectue des travaux d'aménagement et qui sont destinées à la vente, dans le cadre d'opérations de lotissement à usage d'habitation.

Il est rappelé que l'instruction budgétaire M57 prévoit que les collectivités qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains, dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, leur gestion relève du domaine privé de la collectivité, justifiant l'individualisation dans un budget annexe spécifique.

A l'image des budgets annexes ZA Coriolis et ZAEC, cela permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget principal et de distinguer les risques financiers associés à de telles opérations. Ce budget permettra en outre de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité.

L'instruction budgétaire M57 stipule que la tenue d'une comptabilité de stocks permet également de suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés.

Il est à noter que les terrains des lotissements concernés font partie du patrimoine de la Communauté Urbaine, et sont à ce titre actuellement répertoriés dans l'actif du budget principal. En conséquence, les parcelles concernées seront transférées du budget principal au budget annexe.

Pour information, les parcelles actuellement identifiées comme étant destinées à la vente pour un usage d'habitation, et qui seront gérées au sein du futur budget annexe sont les suivantes :

- Lotissement rue des Ecoles à Saint Berain-sous-Sanvignes – 4 lots ;
- Lotissement de Perrecy-les-Forges – 10 lots ;
- Lotissement de Mary - 8 lots.

Cela implique qu'il pourrait par ailleurs intervenir d'autres transferts, si de nouveaux terrains devenaient commercialisables.

Il est donc proposé de créer un budget annexe Lotissements, qui retracera l'intégralité des dépenses et des recettes liées aux opérations d'aménagement sur les parcelles identifiées et à venir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De créer, à la date de la présente délibération, un budget annexe, comptabilité M 57, appliquant la comptabilité de stocks pour l'aménagement des parcelles liées à des lotissements sur le territoire de la CUCM,
- De prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ces lotissements seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux,
- De préciser que ce budget sera voté par chapitre,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 15 avril 2024  
et publié, affiché ou notifié le 15 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is highly stylized, starting with a large, circular loop on the left, followed by several vertical strokes and a long horizontal stroke at the bottom that extends to the right.

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is highly stylized, starting with a large, circular loop on the left, followed by several vertical strokes and a long horizontal stroke at the bottom that extends to the right.